

DEVENEZ

ACTEUR DE L'ÉNERGIE

DE VOTRE COMMUNE OU INTERCOMMUNALITÉ

ÉLECTIONS 2026

SIÉDS
Fédérateur d'énergies



QU'EST-CE QUE LE SIEDS

Le Syndicat d'Énergie des Deux Sèvres (SIEDS) est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité sur le département et 4 communes hors département. Il a été créé historiquement pour assurer la distribution de l'énergie électrique dans les zones rurales en Deux-Sèvres.

Fondé le 10 décembre 1923, le SIEDS œuvre depuis plus d'un siècle au service de son territoire. Syndicat mixte fermé regroupant 252 communes, dont 4 communes hors département, et 8 intercommunalités, le SIEDS est un acteur incontournable de la transition énergétique.



SES COMPÉTENCES

- Électricité
- Réseaux de communication
- Gaz
- Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)
- Éclairage public hors circuits communs
- Contrôle des concessions
- Infrastructures de charge

DES ACTIVITÉS ET MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Coordonnateur de maîtrise d'ouvrage
- Coordonnateur de groupements de commandes

Propriétaire des réseaux d'électricité et de gaz, le SIEDS en **confie l'exploitation et l'entretien aux gestionnaires** : GÉRÉDIS et Enedis pour l'électricité, GRDF et SÉOLIS pour le gaz.

Parallèlement, le SIEDS intervient dans des domaines essentiels comme l'aménagement du territoire, notamment en investissant pour **moderniser et sécuriser son réseau**.

Il effectue pour demain des choix structurants en matière de mix énergétique : décentralisation de la production, efficacité énergétique, réseaux intelligents, etc.



Depuis la crise énergétique de 2022, le SIEDS s'est affirmé comme un partenaire stratégique de proximité pour les communes et intercommunalités.

Il les accompagne dans leurs projets de **transition énergétique** en leur apportant conseil, expertise technique, et appui financier, notamment pour la **rénovation énergétique des bâtiments publics** et le développement de **l'autoconsommation**.

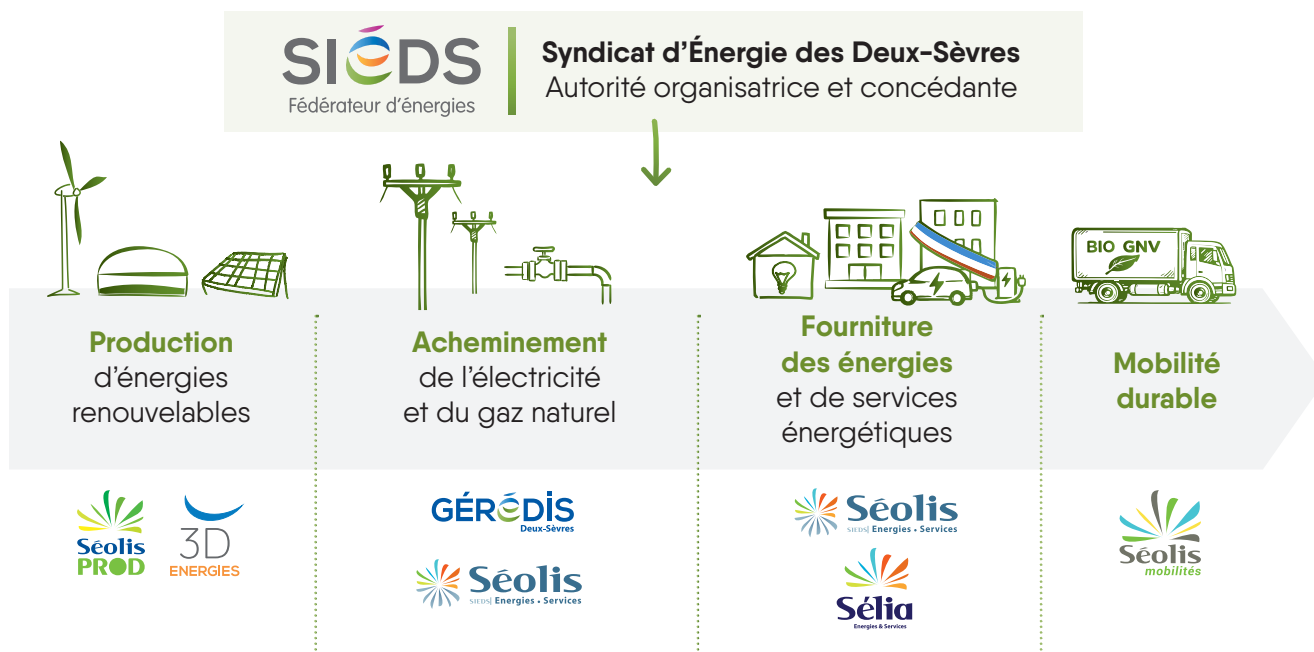
Aux côtés des élus, le SIEDS fait émerger des projets concrets, utiles et adaptés aux enjeux de chaque territoire, du plus modeste au plus ambitieux.



PRÉSENTATION DU GROUPE SIEDS

Depuis sa création, le SIEDS a vu ses compétences et ses champs d'intervention évoluer. Autour du Syndicat s'est progressivement constitué le Groupe SIEDS, qui rassemble aujourd'hui 6 entreprises et plus de 400 salariés.

UNE PRÉSENCE SUR TOUTE LA CHAÎNE DE L'ÉNERGIE



S'appuyant sur les missions de service public du SIEDS et sur les activités de ses entreprises, le Groupe est désormais présent sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie : production d'énergies renouvelables, distribution publique d'électricité et de gaz, fourniture d'énergie.

Depuis 2015, le Groupe est également engagé dans le déploiement d'infrastructures de mobilité électrique, et depuis 2021, dans le développement de stations BioGNV, contribuant activement à la décarbonation des mobilités.

Grâce à la complémentarité du syndicat et de ses entreprises, le Groupe SIEDS apporte au territoire des solutions opérationnelles, techniques et financières, adaptées à leurs besoins.

LA GOUVERNANCE DU SIEDS

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales.
Dans un second temps, les conseillers municipaux nouvellement élus désigneront leurs « représentants » puis les « délégués » qui siégeront au sein des instances du SIEDS.

LE SIEDS, UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

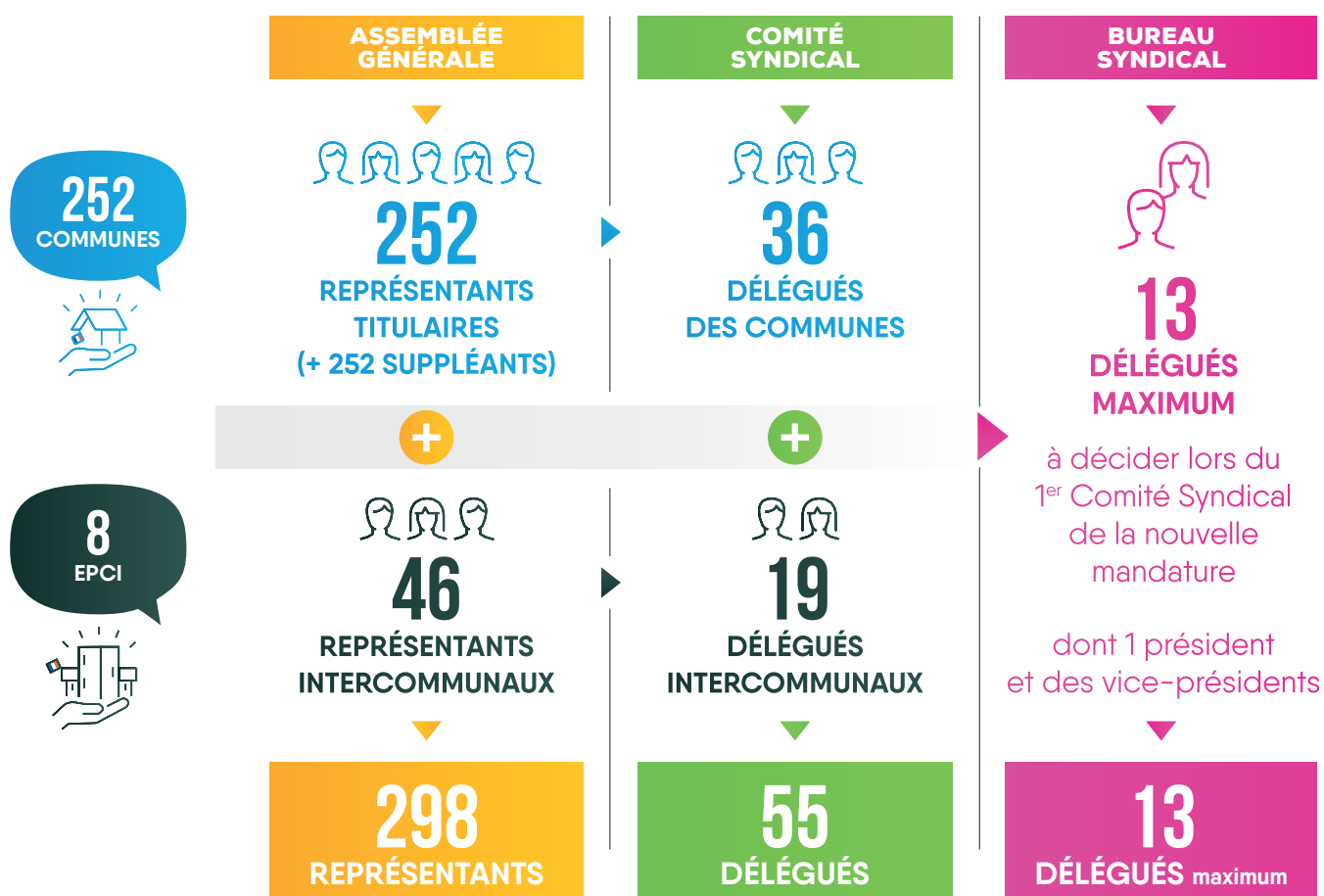
Le SIEDS regroupe **252 communes** et **8 intercommunalités** adhérentes. Chaque collectivité désignera des élus pour les représenter au sein du Syndicat et siéger dans ses différentes instances : l'**Assemblée Générale**, le **Comité Syndical**, et le **Bureau Syndical**.

Pour mieux comprendre le rôle des instances et les missions des élus du Syndicat, vous trouverez dans ce document un résumé de leur fonctionnement.



COMPOSITION DES INSTANCES

Basée sur la population municipale (référence : dernier recensement de la population INSEE en vigueur).



RÔLE DES INSTANCES ET DES ÉLUS DU SIEDS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rôle du représentant



Le représentant est l'interface et le porteur des projets :

- Informe rapidement le SIEDS des projets et de ses besoins,
- Connaît les élus du Comité Syndical de son secteur,
- Connaît les réseaux de sa commune,
- Est à l'écoute des besoins de sa collectivité et facilite les échanges,
- Présente le rapport d'activité du SIEDS au conseil municipal ou communautaire.

COMITÉ SYNDICAL

Rôle du délégué



Le délégué est le « lien » entre les collectivités de son secteur et le syndicat.

Il est **le porte-parole** du SIEDS auprès de la collectivité :

- Se tient informé des actions du SIEDS et de ses entreprises,
- Veille à l'information (travaux, sécurité, économie et confort, nouveaux services).

BUREAU SYNDICAL

Rôle du Président et des vice-présidents



Le Président est l'exécutif, il dispose de délégations d'attribution permettant le fonctionnement fluide des actes au quotidien :

- Ordonne des dépenses et des recettes,
- Administre le Syndicat,
- Est responsable du personnel.

Les Vice-présidents assistent le Président dans ses tâches.

- Chaque Vice-président dirige une commission.

1 à 2 réunions par an



L'Assemblée Générale :

- Est informée du budget et des rapports d'activités du SIEDS et des concessionnaires,
- Prend note des évolutions relatives aux aides du SIEDS (réseaux d'électricité, éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics, énergies renouvelables...).

1 fois par trimestre au minimum



Le Comité Syndical :

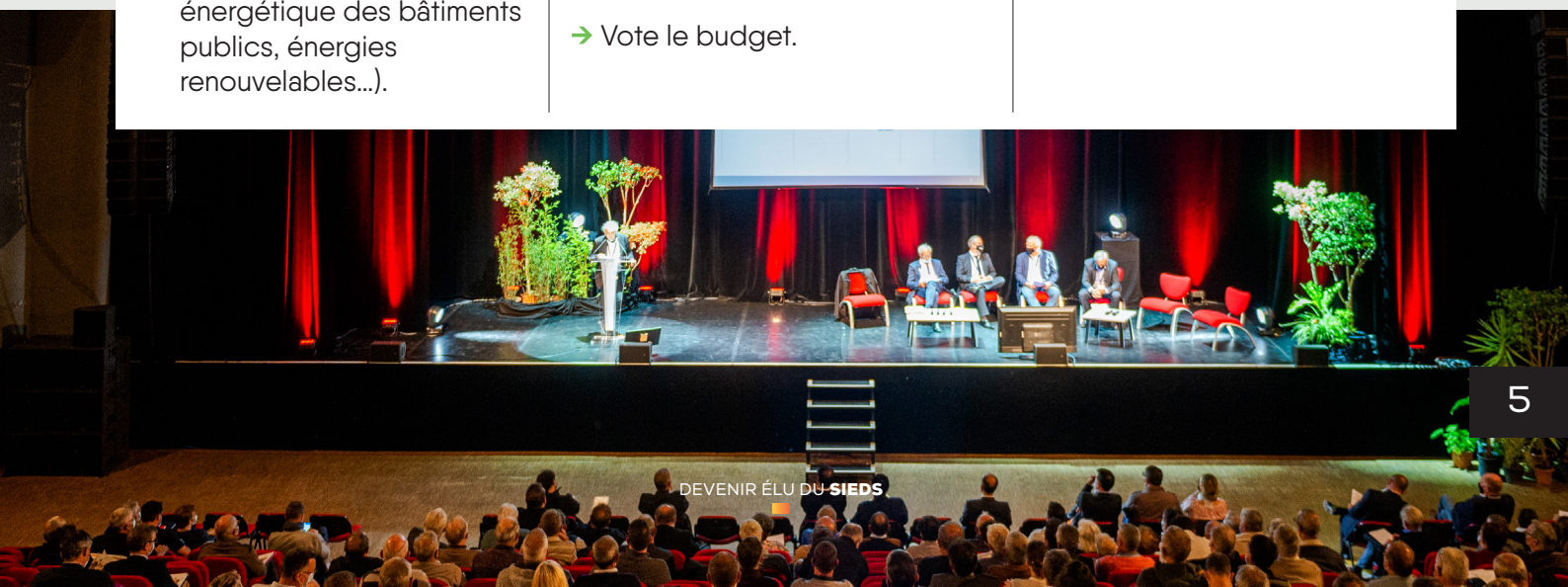
- Élabore les grandes orientations du SIEDS,
- Définit des règles de fonctionnement,
- Choisit les modes de gestion,
- Débat des orientations budgétaires,
- Vote le budget.

1 fois par trimestre au minimum



Le Bureau Syndical :

- Prépare les décisions du Comité Syndical,
- Prend les décisions les plus opérationnelles par délégation,
- Coordonne les actes de gestion courante.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS DU SIEDS

POUR LES COMMUNES

cf. pages 7 à 9

Phase 1 : Désignation des représentants communaux du SIEDS • date limite : 17 avril 2026

→ Désignés en Conseil Municipal.

Phase 2 : Élections des délégués communaux du SIEDS • entre le 27 et 30 avril 2026

- Rassemblement de tous les représentants communaux par territoire d'énergie,
- Élection organisée par le SIEDS.

POUR LES EPCI

cf. pages 10 et 11

Phase 1 : Désignation des représentants intercommunaux du SIEDS • jusqu'au 5 mai

- Désignés au Conseil Communautaire ou d'Agglomération,
- Ne doivent pas occuper la fonction de représentant communal.

Phase 2 : Désignation des délégués intercommunaux du SIEDS • jusqu'au 5 mai

- Au cours de la même séance que la phase 1,
- Parmi les représentants intercommunaux du SIEDS élus.



LUNDI 18 MAI 2026

1^{ER} COMITÉ SYNDICAL

ÉLECTION pour le SIEDS :

- Le Président,
- Les membres du Bureau Syndical (13 maximum),
- Les Vice-Présidents.

Les délégués communaux et intercommunaux recevront une convocation électronique avec les modalités de vote, via SIEDS E-convocations.

LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

1^{ER} BUREAU SYNDICAL

INSTALLATION du Bureau Syndical

2^E COMITÉ SYNDICAL

ÉLECTION pour le SIEDS et les entreprises :

- Les membres des commissions des Vice-Présidents,
- Les membres des Conseils des entreprises, (SÉOLIS, GÉRÉDIS, SÉLIA, SEM 3D ENERGIES, RÉGIE 3D ENERGIES, SÉOLIS PROD, SÉOLIS MOBILITÉS)
- Les membres des autres instances. (CNAS, AMORCE, FNCCR...)

PHASE 1

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au lendemain des élections municipales, les élus devront être désignés au titre de leurs compétences ou de l'intérêt qu'ils portent aux secteurs de l'énergie. Ils devront pour cela être conseiller municipal.

Avant le 24 avril, le Conseil Municipal devra élire parmi ses membres :
2 représentants du SIEDS (1 titulaire + 1 suppléant)

REPRÉSENTANT
DE COMMUNE
≠
REPRÉSENTANT
INTERCOMMUNAL

1
COMMUNE

=

1
REPRÉSENTANT
TITULAIRE

+

1
REPRÉSENTANT
SUPPLÉANT



AVANT LE 17 AVRIL

1 SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie
**se connectera sur son
espace collectivité sur
www.sieds.fr pour :**

- Déclarer en ligne les
représentants de la
commune,
- Transmettre la délibération
exécutoire de désignation
de ses représentants
SIEDS.

2 SIEDS

Le SIEDS enverra un mail
aux représentants pour les
inviter à compléter leurs
coordonnées.

3 REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

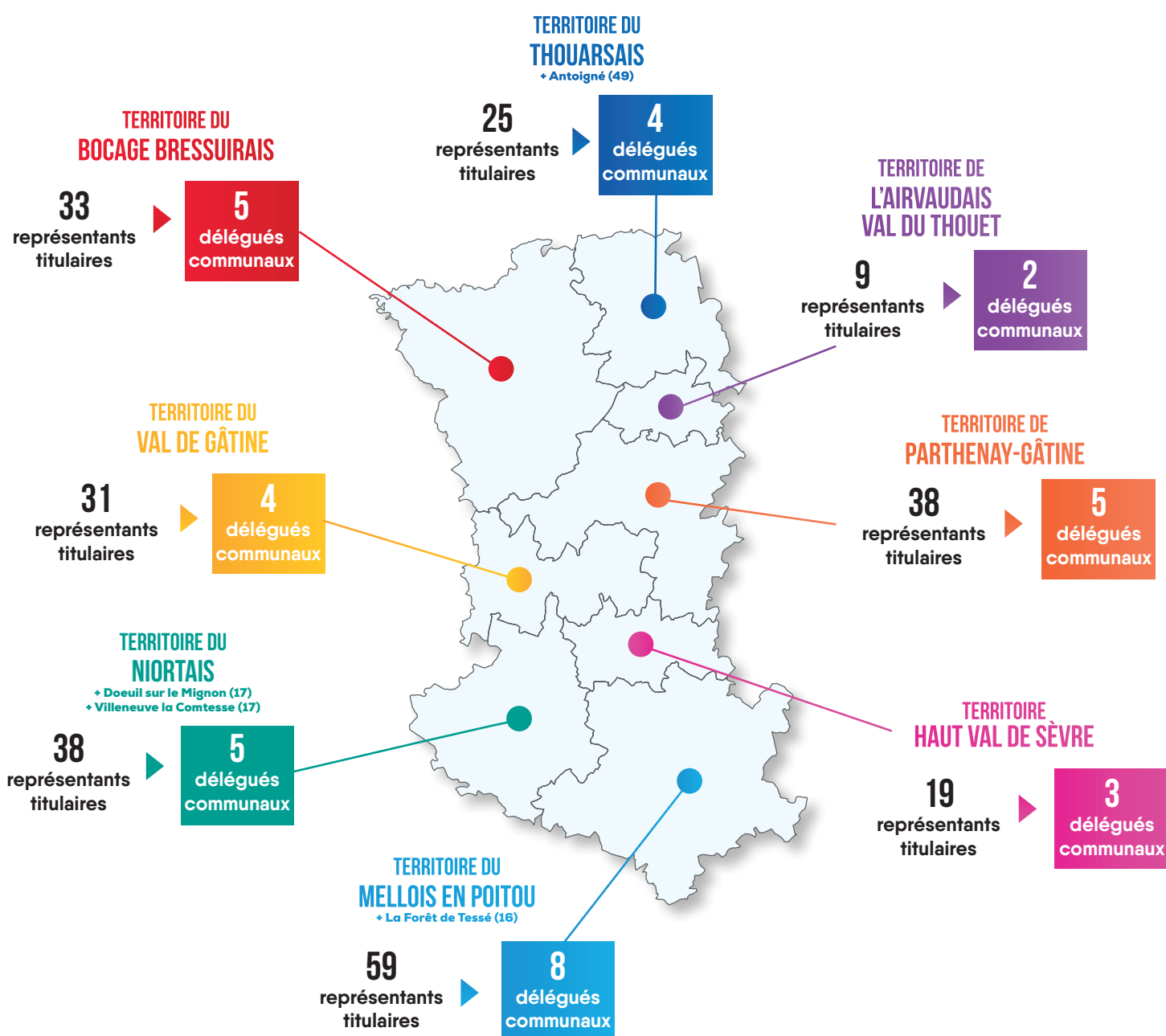
Les représentants **se
connecteront sur leur
espace collectivité sur
www.sieds.fr pour :**

- Compléter leur fiche
personnelle,
- Transmettre les pièces
justificatives (RIB, carte
grise) nécessaires
au bon fonctionnement
des assemblées du SIEDS.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU COMITÉ SYNDICAL

Les élections par territoire d'énergie permettront d'élire les 36 délégués de communes qui composeront les 2/3 du Comité Syndical. Le 1/3 restant sera représenté par les 19 délégués issus des intercommunalités.

Les représentants de chaque territoire éliront sur la règle de 1 délégué pour 8 communes leurs délégués communaux.



LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS SERONT ORGANISÉES PAR LE SIEDS SUR LES 8 TERRITOIRES DES INTERCOMMUNALITÉS

du 27 avril au 30 avril 2026

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI 27 AVRIL	TERRITOIRE NIORTAIS + Doeuil sur le Mignon (17) + Villeneuve la Comtesse (17) ▼ Salle La Baratte Échiré	TERRITOIRE VAL DE GÂTINE ▼ Espace Colonica Coulonges-sur-l'Autize
MARDI 28 AVRIL	TERRITOIRE HAUT VAL DE SÈVRE ▼ Salle Pierre Gautier Exireuil	TERRITOIRE MELLOIS EN POITOU + La Forêt de Tessé (16) ▼ Salle Jacques Prévert Melle
MERCREDI 29 AVRIL	TERRITOIRE DU THOUARSAIS + Antoigné (49) ▼ Salle Hespérída Louzy	TERRITOIRE AIRVAUDAIS VAL DU THOUET ▼ Salle Multiculturelle Saint-Loup-Lamairé
JEUDI 30 AVRIL	TERRITOIRE DU BOCAGE BRESSUIRAIS ▼ Espace Les Halles Neuvy-Bouin	TERRITOIRE DE PARTHENAY-GÂTINE ▼ Salle des fêtes Châtillon-sur-Thouet

DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

AVANT

- Les représentants titulaires des communes recevront une **convocation électronique** du Président sortant,
- La convocation sera accompagnée de l'**appel à candidature**,
- Pour être candidat en tant que Délégué au Comité Syndical, il faudra faire acte de candidature de préférence avant les 7 jours qui précèdent l'élection,
- Seuls les représentants titulaires pourront être candidats,
- En cas d'absence du titulaire, ce dernier pourra se faire représenter par son suppléant qui votera à sa place.

PENDANT

- **L'émargement** sera obligatoire et une **pièce d'identité** sera demandée,
- La carte de vote sera remise à chaque représentant,
- Chaque candidat aura un temps de parole de 3 minutes pour se présenter et motiver sa candidature,
- Le mode de scrutin est uninominal à la majorité relative,
- Le vote sera réalisé à bulletin secret dans des isolements.

Après les élections communautaires

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS ET DES DÉLÉGUÉS DU SIEDS

EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET D'AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire ou d'agglomération devra désigner pour l'intercommunalité ses représentants à l'Assemblée Générale puis ses délégués qui siégeront au Comité Syndical du SIEDS.



REPRÉSENTANT
INTERCOMMUNAL

≠

REPRÉSENTANT
DE COMMUNE

Lors du même conseil communautaire :

PHASE 1

Désignation des **REPRÉSENTANTS** des EPCI parmi les membres du conseil communautaire.

Règle : 1 représentant + 2
par tranche de 25 000 habitants

PHASE 2

Désignation des **DÉLÉGUÉS** du Comité Syndical parmi les représentants des EPCI.

Règle : 1 délégué pour 25 000 habitants.

AVANT LE 5 MAI

1 SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Le secrétariat des assemblées **se connectera sur son espace collectivité sur www.sieds.fr** pour :

- Déclarer en ligne les représentants et délégués intercommunaux,
- Transmettre la délibération exécutoire de désignation de ses représentants et délégués SIEDS.

2 SIEDS

Le SIEDS enverra un mail aux représentants pour les inviter à compléter leurs coordonnées données.

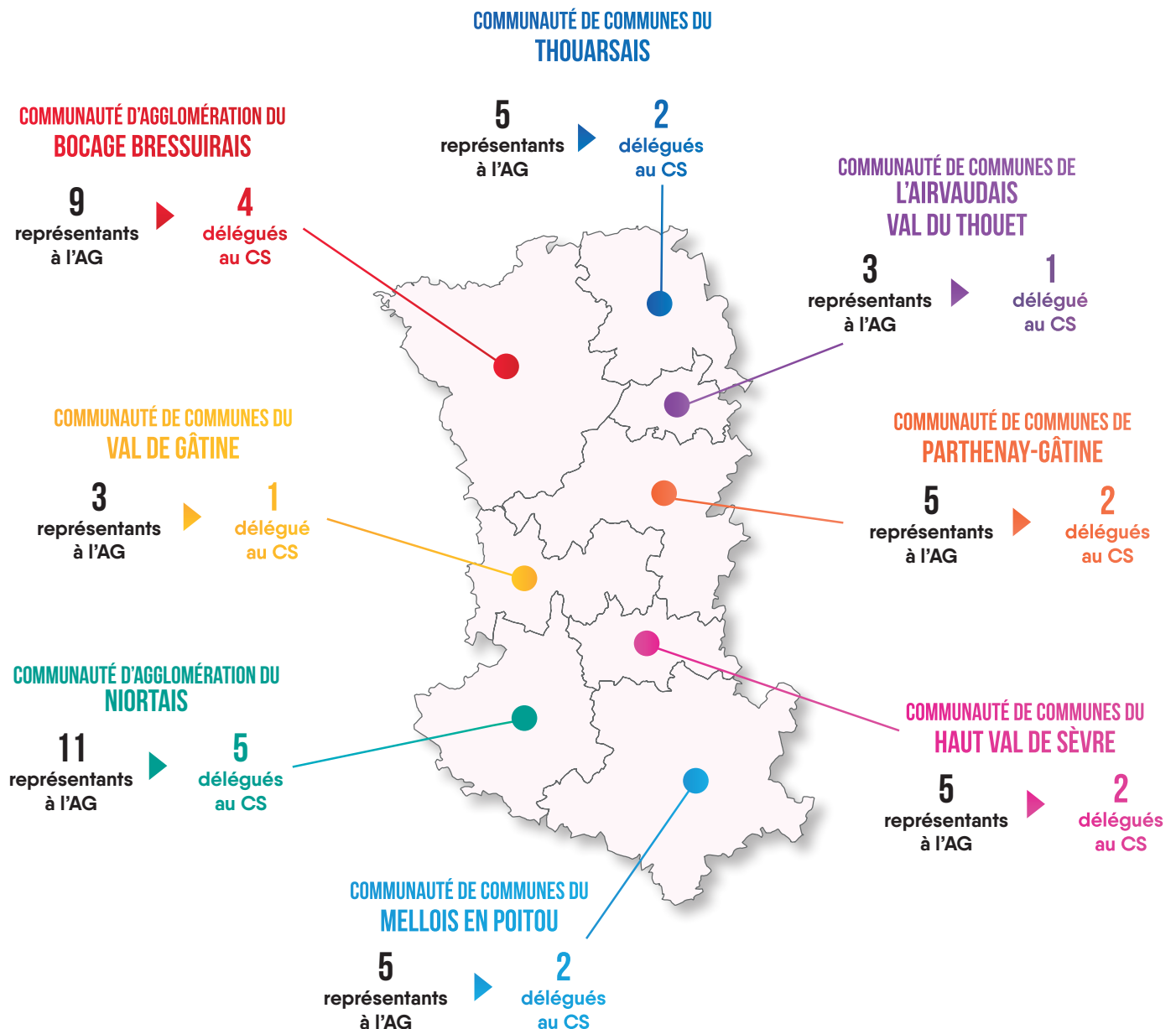
3 REPRÉSENTANTS DES EPCI

Les représentants **se connecteront sur leur espace collectivité sur www.sieds.fr** pour :

- Compléter leur fiche personnelle,
- Transmettre les pièces justificatives (RIB, carte grise) nécessaires au bon fonctionnement des assemblées du SIEDS.

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS ET DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX PAR EPCI

La répartition des élus des intercommunalités sur les 8 territoires est calculée en fonction du nombre d'habitants. Au total, 46 représentants des intercommunalités siégeront à l'Assemblée Générale du SIEDS. Parmi ces représentants, 19 délégués siégeront au Comité Syndical.



DEVENEZ ACTEUR DE L'ÉNERGIE EN REJOIGNANT LE SIEDS



RETROUVEZ LE SIEDS...
SUR SON SITE INTERNET
SIEDS.FR



ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

